

Questions et réponses relatives à la Norme nationale du Canada sur les Systèmes de production biologique

L'Agence canadienne d'inspection des aliments, en partenariat avec la Fédération biologique du Canada, a mis sur pied le Comité d'interprétation des normes biologiques (CIN).

L'objectif de ce comité est de conseiller le Bureau Bio-Canada sur l'interprétation de questions relatives à la **Norme nationale sur l'agriculture biologique** ([CAN/CGSB 32.310-2015](#) et [CAN/CGSB 32.311-2015](#)).



Les réponses proposées aux questions soulevées par les exploitants au sujet de la Norme nationale sur les Systèmes de production biologique sont énoncées ci-dessous. Ces réponses seront publiées pour une période de 30 jours aux fins d'examen et de commentaires. Tous les commentaires relatifs à ces réponses doivent être envoyés à l'adresse OPR.RPB@inspection.gc.ca

Consultation publique – du 1^{er} juillet au 1^{er} août 2017

Principes généraux et normes de gestion

Termes et définitions

Visuellement impossibles à distinguer 3

Production d'animaux d'élevage

Œillères/mirettes pour volaille 3

Calcul de l'espace de plancher total dans les systèmes aviaires multi-niveaux..... 3

Apiculture

Sucre non biologique pour nourrir les colonies 3

Produits de l'érable

Combustibles pour le chauffage du sirop dans les pannes d'évaporation 3

Production de cultures en serres

Application de 7.5.5 3

Éclairage artificiel 4

Composition des produits biologiques

Fortification des aliments biologiques 4

Listes des substances permises

Amendments du sol et nutrition des cultures

Analyse de métaux lourds du compost qui provient d'une autre exploitation	4
Acide lactique produit par fermentation et extraction.....	4
Acide gibbérellique produit par fermentation et extraction	5

Auxiliaires et matières utilisés pour la production végétale

Thiolignine dans les contenants de plantation biodégradables	5
Lignosulfonates fabriqués avec des substances non répertoriées	5
Pesticides synthétiques pour pièges à phéromones.....	5

Production d'animaux d'élevage

Acide propionique contenant de l'hydroxide d'ammonium	5
---	---

Ingrédients classes comme additifs alimentaires

Métabisulfite de potassium en production d'alcool	6
Pectine amidée faiblement méthoxylée	6

Nettoyants, désinfectants et assainissants

Substances pour le nettoyage des œufs	6
---	---

Principes généraux et normes de gestion

Termes et définitions

Visuellement impossibles à distinguer

Quels sont les critères ou comment définit-on les termes 'visuellement impossibles à distinguer' (3.46)? Une culture est-elle visuellement distinguable si elle peut être identifiée par un expert tel un classificateur ou un sélectionneur de végétaux OU doit-elle être visuellement distinguable par des gens ordinaires? (349)

Le critère 'visuellement impossibles à distinguer' s'applique lorsque des gens ordinaires ne peuvent pas distinguer un produit de l'autre s'ils sont placés côte-à-côte.

Production d'animaux d'élevage

Œillères/mirettes pour volaille

Peut-on avoir recours aux œillères/mirettes avec ou sans attaches pour prévenir le cannibalisme chez la volaille? (350)

Les œillères/mirettes ne sont permises que si elles n'ont pas d'attaches et lorsque toutes les autres méthodes de gestion du cannibalisme ont été mises en place et ont échoué. 6.1.6 requiert de consigner dans les registres les stratégies mises en place pour réduire l'utilisation des œillères/mirettes.

Calcul de l'espace de plancher total dans les systèmes aviaires multi-niveaux

Est-ce que les planchers surélevés au-dessus des nids et la longueur des perchoirs peuvent être inclus dans le calcul de l'espace de plancher total dans les systèmes aviaires multi-niveaux? (360)

Oui. Selon la clause 6.13.10, le calcul de l'espace de plancher total inclut l'ensemble des niveaux de planchers utiles, en incluant les perchoirs.

Apiculture

Sucre non biologique pour nourrir les colonies

7.1.11.1 b) permet d'utiliser du sucre non biologique pour nourrir les colonies sous certaines conditions. Est-ce que cette exception permet d'utiliser le sucre dérivé des betteraves génétiquement modifiées? (363)

Non. La permission de 7.1.11.1 b) s'applique au sucre non biologique, qui n'est pas génétiquement modifié car l'interdiction des OGM prescrite à 1.4 supplante 7.1.11.1 b).

Produits de l'érable

Combustibles pour le chauffage du sirop dans les pannes d'évaporation

Peut-on utiliser le gaz naturel pour chauffer le sirop d'érable dans les pannes d'évaporation? (346)

Oui, il est permis d'utiliser des combustibles qui n'affectent pas l'intégrité du sirop, tels que le bois, l'huile de chauffage, l'électricité, le gaz propane ou naturel, etc.

Production de cultures en serres

Application de 7.5.5

Est-ce que 7.5.5 s'applique aux variétés déterminées (non-tuteurisées) ou aux seules variétés indéterminées (tuteurisées) cultivées en contenants? (342a)

7.5.5 couvre les variétés indéterminées cultivées en contenants pour une période de temps prolongée (p.ex. 7 mois et plus) et qui sont soutenues par un système de treillis (p.ex. des tuteurs, des fils, des câbles). 7.5.5 ne s'applique pas aux variétés déterminées non tuteurisées ou aux cultures dont les cycles de production sont plus courts (p.ex. lorsque la récolte est complétée en dedans de 7 mois).

Éclairage artificiel

Est-ce que les systèmes de production qui ne reposent que sur un éclairage artificiel sont permis en production biologique? (342b)

Les micro-verdures et les pousses peuvent être cultivées exclusivement sous éclairage artificiel. Pour la production en serre, l'éclairage artificiel n'est permis qu'en complément de la lumière naturelle (se référer à 7.5.6). Note: La norme sur la production biologique en serre n'a pas été développée en considérant les systèmes de croissance en chambre close. Une demande convaincante doit être soumise au Comité technique sur l'agriculture biologique de l'ONGC pour inclure ce type de système de production.

Composition des produits biologiques

Fortification des aliments biologiques

Est-ce qu'un jus contenant de la vitamine C ou D, ou du calcium, peut être certifié biologique? (328)

Ça dépend du contexte. La réponse est positive si les composés du calcium et la vitamine C (acide ascorbique) sont utilisés comme régulateurs de l'acidité, agents stabilisants, agents de conservation suivant les annotations de ces substances au tableau 6.3. La réponse est négative si la vitamine C ou D ou le calcium sont ajoutés pour fortifier le breuvage. Le jus est classé parmi les aliments dont la fortification est volontaire par le *Règlement sur les aliments et drogues* et l'annotation annexée aux 'Vitamines et minéraux nutritifs' mentionne qu'ils ne seront utilisés que si la loi l'exige'. 'Si la loi l'exige' signifie que le gouvernement doit imposer la fortification et ce n'est pas le cas pour les jus. Se référer à la liste des aliments auxquels les vitamines, minéraux nutritifs ou acides aminés peuvent ou doivent être ajoutés ([D.03.002 \(1\)](#)) et à l'inscription de 'Vitamines et minéraux nutritifs' au tableau 6.4.

Listes des substances permises

Amendments du sol et nutrition des cultures

Analyse de métaux lourds du compost qui provient d'une autre exploitation

Est-ce qu'une analyse de métaux lourds est requise pour chaque ingrédient du compost qui provient d'une autre exploitation? (353)

Non. Il n'est pas nécessaire de tester chaque ingrédient du compost avant le processus de compostage. L'analyse de métaux lourds n'est requise qu'à la fin du processus de compostage, avant qu'il soit mélangé avec d'autres substances telles que les terreaux, minéraux ou autres composts (se référer à 'Compost provenant d'une autre exploitation' au tableau 4.2).

Acide lactique produit par fermentation et extraction

Est-ce que l'acide lactique produit par fermentation et extraction est permis par la Norme biologique canadienne? Est-ce que cette forme d'acide lactique est considérée comme synthétique? (331)

L'acide lactique produit par fermentation et extraction est permis et le procédé d'extraction doit utiliser des agents d'extraction répertoriés (se référer à Agents d'extraction, aux tableaux 4.2 et 4.3, et Solvants d'extraction, excipients et adjuvants de précipitation au tableau 6.3). L'acide lactique produit par fermentation et extraction est considéré comme non synthétique sous la

Norme biologique canadienne et est permis, tel qu'inscrit dans les LSP, si toutes les exigences liées aux substrats/milieus de croissance sont satisfaites. Les procédés chimiques utilisés pour purifier et/ou extraire les substances sont permis s'ils ne créent pas de nouvelles molécules, et s'ils ne sont pas spécifiquement interdits par la norme (se référer à 3.65).

Acide gibbérellique produit par fermentation et extraction

Est-ce que l'acide gibbérellique produit par fermentation et extraction est considéré comme non synthétique par la Norme biologique canadienne? (332)

L'acide gibbérellique produit par fermentation et extraction est considéré comme non synthétique par la Norme biologique canadienne et son utilisation est permise par les LSP si les exigences relatives au substrat/milieu de croissance sont satisfaites. Les procédés chimiques utilisés pour purifier et/ou extraire les substances sont acceptables s'ils n'engendrent pas la création de nouvelles molécules et s'ils ne sont pas spécifiquement interdits par la norme (se référer à Substance synthétique, 3.65 (32.310) et aux Agents d'extraction aux tableaux 4.2 et 4.3 (LSP)).

Auxiliaires et matières utilisés pour la production végétale

Thiolignine dans les contenants de plantation biodégradables

Peut-on utiliser la thiolignine (Kraft lignine) comme ingrédient des contenants de plantation biodégradables qui peuvent être laissés à décomposer dans le sol? (352)

Oui. La plupart des papiers sont produits en utilisant le procédé Kraft. Les contenants de plantation qui contiennent de la thiolignine peuvent être laissés à décomposer dans le sol si tous les ingrédients sont répertoriés au tableau 4.2 des LSP. Se référer à Contenants de plantation biodégradables, tableau 4.3.

Lignosulfonates fabriqués avec des substances non répertoriées

Est-il permis d'utiliser des lignosulfonates fabriqués avec des substances non répertoriées dans les LSP (p.ex. le bisulfate de calcium)? (355)

Tous les lignosulfonates, excepté les lignosulfonates d'ammonium, sont permis comme auxiliaires à la production végétale, s'ils sont utilisés comme agents chélateurs, produits de formulation ou dépoussiérants (se référer à Lignosulfonates, tableau 4.3 et clause 4.1.1 b) des LSP).

Pesticides synthétiques pour pièges à phéromones

Est-ce que les pesticides synthétiques sont permis dans les pièges à phéromones? (362)

Non. Il n'est pas prévu d'inclure les insecticides synthétiques dans les pièges à phéromones (se référer à Phéromones et autres substances sémiocchimiques' au tableau 4.3).

Production d'animaux d'élevage

Acide propionique contenant de l'hydroxyde d'ammonium

Est-ce qu'il est permis d'utiliser de l'acide propionique contenant de l'hydroxyde d'ammonium comme produit de conservation de l'ensilage ou du foin au tableau 5.2 de CAN/CGSB-32.311? (356)

Non. Les 'Produits de conservation d'ensilage et de foin' au tableau 5.2 des LSP incluent l'acide propionique, non pas les produits propioniques qui contiennent des composés interdits tels l'hydroxyde d'ammonium. 1.4 f) interdit l'utilisation des 'auxiliaires de production végétale et les matériaux synthétiques, sous réserve des dispositions prévues dans la norme CAN/CGSB-32.311.

Ingrédients classes comme additifs alimentaires

Métabisulfite de potassium en production d'alcool

Est-ce permis d'utiliser du métabisulfite de potassium en production d'alcool? (348)

Oui. C'est une substance listée dans les LSP (tableau 6.3), utilisée comme agent de conservation pour les boissons alcoolisées (pour remplacer le SO₂). Il est recommandé d'utiliser les sulfites en quantités minimales, et la 'teneur maximale autorisée' dans l'annotation annexée aux 'Dioxyde de soufre anhydre, acide sulfureux (dioxyde de soufre, SO₂)' doit être respectée.

Pectine amidée faiblement méthoxylée

Est-ce que les aliments qui contiennent de la pectine amidée faiblement méthoxylée peuvent être inclus dans les catégories de produits au contenu biologique ≥95% ou de 70-95%? (357)

Oui, les amidopectines sont permises, car aucune restriction n'est spécifiée dans l'annotation annexée à la pectine au tableau 6.3.

Nettoyants, désinfectants et assainissants

Substances pour le nettoyage des œufs

Est-ce que les substances listées au tableau 7.4, avec intervention subséquente, peuvent être utilisées pour nettoyer les œufs? Doit-on utiliser de l'eau potable pour nettoyer les œufs? (351)

Seules les substances listées au tableau 7.3 qui sont permises en contact direct avec les produits biologiques peuvent être utilisées pour nettoyer les œufs. L'eau utilisée pour le nettoyage des œufs doit être potable. Se référer aux exigences du Manuel des œufs en coquille de l'ACIA.